



Chambre commerciale
et artisanale de Rouen

Règlement du jeu «Sur des mots de Flaubert»

Art 1 : Identification

La Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen (CCAR) déclarée à la préfecture de Seine-Maritime –SIRET 39944507100026 - représentée par les membres de son bureau, organise une animation commerciale du 10 septembre au 16 octobre 2021 intitulée « Sur des Mots de Flaubert » et labellisé par le comité Flaubert 21 dans le cadre du bicentenaire de la naissance de l’auteur Gustave Flaubert.

Les commerces concernés sont les commerces et prestataires de services de Rouen participant à cette animation. Ils seront identifiés en vitrine par une affiche «Sur des Mots de Flaubert »

L’objectif de cette animation est la promotion du commerce et service de proximité rouennais à travers une animation à vocation culturelle.

Art 2 : Jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus), sans restriction, sauf aux responsables des commerces ou prestataires de services participants et leurs conjoints.

Le jeu consiste à scanner un qr-code affiché chez l’un des commerçants participants pour compléter un début de citation de Gustave Flaubert apposé sur la vitrine.

Lorsque le joueur a scanné le un qr-code, il doit sélectionner parmi deux suggestions la fin de citation qu’il pense être correcte et doit valider sa participation au jeu en remplissant un formulaire dans lequel il doit au minimum saisir ses noms, prénom, adresse email, numéro de téléphone et son adresse complète. Ces informations lui permettront de participer au tirage au sort.

Art 3 : Modalités de participation

Les participants au « Sur des mots de Flaubert» peuvent jouer un Smartphone doté d’une application de lecture de QR-Code (téléchargeable gratuitement dans les stores).

A défaut de Smartphone, le jeu est accessible sur un ordinateur de bureau ou portable. Pour jouer, le joueur devra alors retenir un code figurant sur l'affiche apposée chez le commerçant et le renseigner sur le site du jeu **flaubert21.rouenshopping.com** avant de remplir le formulaire de jeu.

Des codes pourront également être diffusés par RouenShopping sur les réseaux sociaux pour assurer la promotion du jeu.

Chaque joueur peut scanner autant de QR-Code qu'il le souhaite chez des commerçants participant. Il ne peut en revanche pas scanner plus d'une fois le QR-Code d'un même commerçant.

Art 4 : Lots

La dotation du jeu est constituée de lots offerts par des partenaires, et notamment des livres, des « audio-book » en lien avec Gustave Flaubert (romans, biographie de l'auteur, etc.), des timbres La Poste Flaubert et des objets dérivés.

Le montant global de la dotation est de 2500 (deux mille cinq cents) EUR TTC

Art 5 : Tirage au sort

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué après extraction des données contenues dans une base de données recensant les scans de qr-code et les insertions de codes manuelles.

Art 6 : Remise des lots

Les gagnants seront avertis par tout moyen possible (téléphone, courrier électronique, ...). Les lots seront à retirer auprès de l'office de tourisme de Rouen pendant une période qui sera indiquée aux gagnants dans le mail de notification de gain.

Art 7 : Autorisations

En participant à ce jeu, le gagnant autorise l'association « Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen » à mentionner son nom ainsi que sa commune de résidence dans ses opérations de communication. Cette mention ne donne droit à aucune autre contrepartie que la remise du lot gagné.

Art 8 : Responsabilité

La Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa

volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen ne saurait encourir aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant le jeu de se dérouler de manière normale et attendue.

La Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de toute information incorrecte ou inexacte causée par les joueurs.

Si la Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen (3CR) est dans l'impossibilité de contacter le gagnant (adresse email erronée ou non réponse dans un délai de 7 jours suivant le premier contact), ce dernier sera disqualifié et un nouveau tirage au sort aura lieu.

Toute tentative par un participant ou toute autre personne d'entraver le bon déroulement de l'opération constitue une atteinte à la loi civile et pénale et la Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen (3CR) se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

Art 9 : Publicité du règlement

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur le site internet du jeu : **flaubert21.rouenshopping.com**.

Il sera également disponible au siège de la Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen. En cas de force majeure, toute modification ou tout complément au présent règlement à compter de la date d'effet du jeu fera l'objet d'un avenant et sera disponible sur le site internet.

Art 10 : Protection des données personnelles & politique de confidentialité

Le site du jeu (**flaubert21.rouenshopping.com**) utilise des cookies.

Les données personnelles collectées lors de l'inscription au tirage au sort (nom, prénom, adresse postale, adresse email et téléphone du joueur) sont conservées en France et feront l'objet d'un traitement informatique exclusivement dédié à l'organisation du tirage au sort et ne seront transmises à aucun tiers.

Toutes les données collectées à l'occasion du jeu seront détruites six mois au plus tard après l'attribution des lots.

Les participants disposent d'un droit d'accès aux données collectées, de rectification et de suppression qui peut être exercé par mail à

contact@rouenshopping.com ou par courrier adressé à la Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen, 11 rue de la Champmeslé, 76000 ROUEN, France.

Art 11 : Réclamation

Toute réclamation de la part d'un participant, de quelque nature que ce soit, devra être adressée par mail à l'adresse suivante : contact@rouenshopping.com au plus tard dans les 15 (quinze) jours suivant la date de fin de jeu.

Art 12 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique, de la part du participant, l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, du présent règlement et de ses avenants. Le participant s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement et des éventuels et futurs avenants au règlement.

Rouen, le 28 aout 2021

Chambre Commerciale et Artisanale de Rouen,
11 rue de la Champmeslé,
76000 ROUEN
contact@rouenshopping.com